

# **SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DECEMBRE 2020**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbations des comptes-rendus 24/09 et 12/10/2020
2. Urbanisme :
  - point salle multifonctions et aire de jeux
  - point aménagement de la rue du Moulin
  - point aménagement du club-house de Sand
3. Commission groupe de travail de sécurité :
  - marquage des routes de Strasbourg et de Sélestat
  - projet de mise en zone 30 de plusieurs rues
4. Correspondant défense: désignation
5. CDG67 : Réalisation du Document Unique des Risques Professionnels
6. O.N.F. : Intégration de parcelles au régime forestier
7. Commission vie associative, culturelle et jeunesse :
  - subventions aux associations
  - cadeaux aînés
  - retour réunion AS SAND
8. Finances : - décisions modificatives du budget primitif 2020 N°1 et N°2
  - demandes d'admissions en non valeur
  - dépenses et recettes nouvelles d'investissement 2021
  - point situation financière à fin octobre 2020
9. Indemnité de conseil au trésorier
10. divers

**Secrétaire de séance :     Amandine KALCK.**

**Membres présents : Denis SCHULTZ, Anny SUR-RIEGEL, Pierre SCHNEIDER, Fabienne TUSSING, Maurice WEIBEL, Martine WALTER, Gwendoline HURSTEL, Bruno KIENNERT, Cécile GARBACIAK, Pascal GOERGER, Amandine KALCK, Christophe JACOB, Valentine HARLEPP, Benoît ANDRES.**

**Membres excusés :**

**Jean-François MAILLOT, excusé avec procuration à Pierre SCHNEIDER.**

Le Maire propose de retirer le point N°9 : Indemnité de conseil au trésorier et de rajouter un point à l'ordre du jour :

- AFUA Mittelfed : Rétrocession à la commune de la voirie, des réseaux secs et des réseaux d'assainissement.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet : Approbations des comptes-rendus 24/09 et 12/10/2020**

Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 2.**

**Objet : Urbanisme :**

**- point salle multifonctions et aire de jeux**

Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire, informe l'assemblée, pour la salle multifonctions, qu'il reste encore quelques réserves et dans l'ensemble les travaux se terminent ; concernant l'aire de jeux, la commune est en attente de devis pour discussion en commission d'urbanisme. Mise en service de l'aire de jeux au printemps 2021.

**- point aménagement de la rue du Moulin**

Le Maire informe l'assemblée que le chantier du SDEA se poursuit dans les meilleures conditions. Pour ce qui est du projet d'aménagement de la route, le Maître d'œuvre est en train de compléter le dossier d'analyse sous la supervision de l'ATIP. Un bureau d'études est en charge d'analyser la structure du sol pour compléter l'analyse en cours des propositions et le chiffrage.

**- point aménagement du club-house de Sand**

Le Maire informe l'assemblée de l'avancement du projet de la réfection du Club-house de Sand. La commission de sélection des équipes de maîtrise d'œuvre pour ce projet a retenu quatre architectes qui doivent faire leur proposition le 10 décembre, date à laquelle l'équipe de maîtrise d'œuvre sera choisie.

Il est proposé que le conseil municipal autorise le Maire, avec la participation de l'Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et du CAUE de faire le choix du Maître d'Oeuvre et de signer tous les documents y afférents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire avec la participation de l'Adjoint au Maire à l'urbanisme et du CAUE de faire le choix du Maître d'Oeuvre et de signer tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 3.**

**Objet : Commission groupe de travail de sécurité :**

**- marquage des routes de Strasbourg et de Sélestat**

Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire, explique au conseil que les travaux de marquages des routes de Strasbourg et de Sélestat ont été réalisés avec du retard à cause des conditions climatiques. Il faut vérifier la qualité de la peinture qui s'efface.

**- projet de mise en zone 30 de plusieurs rues**

Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée que la commission travaille sur projet de zones 30 de plusieurs rues et informera le conseil dès que les propositions seront abouties.

**Point de l'ordre du jour N° 4.**

**Objet : Correspondant défense: désignation**

Le Conseil Municipal désigne comme correspondant défense : Madame Amandine KALCK .

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 5**

**Objet : CDG67 : Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**

**Vu** l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à la mise en oeuvre des actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

**Vu** l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur la rédaction à tout employeur, la réalisation de l'évaluation des risques ;

**Vu** l'article R.4121-2 du Code du Travail portant sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels;

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant mise à jour d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 12 mars 2020,

**Considérant** que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ; la commune dispose du document unique et que, en application de l'article

R.4121-2 du Code du Travail, la mise à jour du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales.

**Considérant** que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

**Considérant** que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour le Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

**Considérant** la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 6.**

**Objet : O.N.F. : Intégration de parcelles au régime forestier**

Le Maire rappelle que la commune, par décision du conseil du 22 juin 2020 , a décidé de faire valoir son droit de préférence et d'acquérir pour 3 962,08 € auprès des conjoints JEHL Jean-Paul et FRITSCH Marlène les parcelles boisées cadastrées :

Section 5 parcelles 91 lieu dit Eichhuerstel de 27 a 90 ca et 92 lieu dit Eichhuerstel de 27 a 90 ca soit une surface totale de 55 a 80 ca – bois

Les parcelles étant maintenant propriété communale, il faut leur appliquer le régime forestier.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE** de proposer à M. le Préfet du Bas-Rhin l'application du régime forestier à la parcelle cadastrée section Section 5 parcelles 91 lieu dit Eichhuerstel de 27 a 90 ca et 92 lieu dit Eichhuerstel de 27 a 90 ca soit une surface totale de 55 a 80 ca, bois,
- **CHARGE** l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture une demande d'arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N°7.**

**Objet : Commission vie associative, culturelle et jeunesse :**

**- subventions communales aux associations**

La commission culturelle propose au conseil d'allouer les subventions suivantes aux associations qui œuvrent dans la commune :

- Association des parents d'élèves :	170 €
- Association d'éducation populaire :	170 €
- ACE catholique des enfants :	170 €
- Amicale de pêche et de pisciculture :	170 €
- Musique Harmonie :	170 €
- Association Multi' N' Sports	170 €
- AS Sand :	170 €
- Union de Sainte Cécile (Chorale) :	110 €
- Amicale des donneurs de sang de Benfeld	140 €

Comme chaque année, la commission propose de verser des compléments de subventions :

- 470 € à l'Association d'éducation populaire pour compensation de la taxe foncière de 2020.
- 150 € à l'Association d'éducation populaire à titre de participation aux frais de chauffage.
- Une subvention de 60€ à la société d'histoire des quatre cantons.
- Une subvention de 35 € à l'association des aveugles.
- Une subvention de 35 € pour Téléthon
- Une subvention de 35 € pour le Souvenir Français.
- Une subvention de 35 € à l'Association des paralysés de France.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **- APP de Sand : demande de subvention**

La commune a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'APP de Sand pour des frais liés à des travaux de rénovation, d'isolation, de peinture effectués en 2020 pour un montant de 1 228,46 €/HT (factures à l'appui).

**Vu** la demande faite par l'APP de Sand , et les factures acquittées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 15 % soit 184,27 € à l'APP de Sand.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **- Association Régionale « L'Aide aux handicapés moteurs » (ARAHM) : demande de subvention**

La commune a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'Association Régionale « L'Aide aux handicapés moteurs » (ARAHM) du Bas-Rhin pour poursuivre leurs actions nécessaires à l'accompagnement quotidien du handicap.

Il est proposé au conseil d'allouer une subvention de 170 € pour la prise en charge d'un enfant de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 170 € à l'Association Régionale « L'Aide aux handicapés moteurs » (ARAHM) du Bas-Rhin.

### **Adopté à l'unanimité**

- Association des Restaurants du Coeur du Bas-Rhin : demande de subvention

La commune a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'Association des Restaurants du Coeur qui ont du mal à financer leurs actions auprès des citoyens.

Il est proposé au conseil d'allouer une subvention de 200 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 200 € à l'Association des Restaurants du Coeur du bas-Rhin.

**Adopté à l'unanimité**

- Association ELA: demande de subvention

La commune a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'Association ELA (Européenne contre les Leucodystrophies). Habituellement, l'école élémentaire de Sand participait à la dictée d'ELA et pour récolter des dons adhéraient à l'opération nationale « METS TES BASKET ET BATS LA MALADIE » en organisant une course. Etant donné la crise du Covid-19, il n'a pas été possible d'organiser cette action,

Il est proposé au conseil d'allouer une subvention de 100 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 100 € à l'Association ELA.

**Adopté à l'unanimité**

- cadeaux aînés

**Vu** la crise sanitaire, la traditionnelle fête des aînés ne pourra pas avoir lieu cette année,

**La commission culturelle** propose à la place, d'offrir un bon d'achat nominatif de 25 € à chaque aîné du village à partir de 70 ans à utiliser chez l'un des commerçants du village qui participent à l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de valider la proposition du bon d'achat de 25 € à chaque aîné du village âgé de 70 ans ou plus.

**Adopté à l'unanimité**

- retour réunion AS SAND

Fabienne TUSSING, Adjointe au Maire, informe l'assemblée du retour de la réunion du 25/11/2020 avec le comité du Foot AS Sand. Le comité du Foot AS Sand a donné son accord pour la cession du bâtiment du club-house pour 1 € symbolique à la Commune de Sand. Une convention est en cours de rédaction et sera proposée et discutée avec l'AS Sand puis soumis lors d'un prochain conseil.

**Point de l'ordre du jour N° 8.**

**Objet : Finances :**

- décision modificative du budget primitif 2020 N°1

**Annule et remplace la délibération N°2020/42 du 01/09/2020**

Le Maire propose la décision modificative suivante :

**Sections de fonctionnement**

**Crédits ouverts**

<u>Dépenses :</u>		BP+DM
<u>Chapitre 022</u>		
- article 022 Dépenses imprévues	- 11 000,00 €	19 000,00 €
<u>Chapitre 11</u>		
- article 61524 Bois et forêt	+ 3 000,00 €	6 000,00 €
- article 6226 Honoraires	+ 3 000,00 €	3 000,00 €
- article 6227 Frais d'actes et de contentieux	+ 3 000,00 €	3 000,00 €
- article 6241 Transports de biens	- 1 000,00 €	0,00 €
<u>Chapitre 12</u>		
- article 6455 Cotisations pour assurance du personnel	+ 3 000,00 €	10 542,59 €

**Adopté à l'unanimité**

- décision modificatives du budget primitif 2020 N°2

Le Maire propose la décision modificative suivante :

**Sections d'investissement**

**Crédits ouverts**

<u>Dépenses :</u>		BP+DM
<u>Chapitre 041</u>		
- article 204413 Projets d'infrastructures d'intérêt national	+ 1,00 €	1,00 €
<u>Recettes :</u>		
BP+DM		
<u>Chapitre 041</u>		
- article 2111 Terrains nus	+ 1,00 €	1,00 €

**Adopté à l'unanimité**



- demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables

Après avoir entendu les explications du Maire,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,  
**Vu** la demande d'admission en non valeur du trésorier principal (liste numéro 4636170533), des produits communaux irrécouvrables en date du 15 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

**Le conseil décide d'admettre** en non-valeur les produits pour un montant de 91,29 € pour les années de 2013, 2015, 2018 et 2019 se décomposant comme suit :

Année 2013 pour 7,92 €

Année 2015 pour 7,00 €

Année 2018 pour 46,18 €

Année 2019 pour 30,19 €

soit un montant total de 91,29 €.

Dit que cette dépense sera imputée à l'article 6541.

**Adopté à l'unanimité**

- dépenses et recettes nouvelles d'investissement 2021

Le Maire propose au conseil, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, d'adopter le quart du budget investissement 2020.

Cette disposition permet à la commune de réaliser des investissements avant l'adoption du budget primitif 2021.

**Le conseil municipal,**

**VU** la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, dite loi de décentralisation, notamment son article 7,

**AUTORISE** le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2021, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

<u>Administration générale</u>	<u>Article</u>	<u>Budget ¼</u>
Frais liés doc.urbanisme	202	550,00 €
Concessions et droits similaires	2051	175,00 €
Terrains nus	2111	250,00 €
Bois et Forêts	2117	2 000,00 €
Bâtiments scolaires	21312	3 902,50 €
Autres bâtiments publics	21318	174 856,52 €
Réseaux voirie	2151	36 974,17 €
Autre matériel et outillage de voirie	21578	477,50 €
Autres immobilisations corporelles	2188	391,00 €

**Adopté à l'unanimité**

- point situation financière à fin octobre 2020

Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire, informe l'assemblée du bon équilibre des finances.

**Point de l'ordre du jour N° 9.**

**Objet : Indemnité de conseil au trésorier**

Ce point a été retiré en début de séance.

**Point de l'ordre du jour N° 10.**

**Objet : AFUA Mittelfeld : Rétrocession à la commune de la voirie, des réseaux secs et des réseaux d'assainissement.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, de la demande de l'AFUA Mittelfeld de Sand en date du 16 juillet 2020 concernant la rétrocession à titre gratuit de la voirie, des équipements et des réseaux divers (assainissement, eau potable, éclairage public et téléphone) ainsi que l'intégration de ceux-ci dans le domaine public de la commune.

Il y a lieu de procéder à la rétrocession des parcelles ci-après :

SECTION	PARCELLES	ADRESSE	Propriétaires	Contenance
B	1452/25	Mittelfeld Hinter Demdorf	AFUA Mitteld de Sand	3 620 M <sup>2</sup>
B	1418/25	Mittelfeld Hinter Demdorf	AFUA Mitteld de Sand	71 M <sup>2</sup>

Le Maire demande aux conseillers de désigner la personne qui sera chargée de représenter le conseil municipal de Sand pour la signature de l'acte administratif et l'élimination des parcelles du domaine privé et leur intégration dans le domaine public de la Commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Considérant** que les travaux d'aménagement de l'AFUA Mittelfeld de Sand sont entièrement achevés,

**DÉCIDE :**

- **d'accepter** l'incorporation des parcelles cadastrées désignées ci-dessus de l'AFUA Mittelfeld à la Commune de Sand
- **d'approuver** le classement de la voirie dans le domaine public communal.
- **de désigner** Madame Anny SUR-RIEGEL, Adjointe au Maire, en qualité de représentant du conseil municipal de Sand,
- **d'autoriser** le Maire ou tout adjoint à procéder à l'authentification de l'acte administratif relatif à la rétrocession et à l'intégration des parcelles cadastrées désignées ci-dessus le domaine public communal.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 11.**

**Objet : Divers**

**Informations diverses.**

- Communauté de Communes du Canton d'Erstein : rapport d'activité 2017-2018-2019. Le rapport est présenté aux élus du Conseil,
- Formation des élus : chaque élu a droit à 20h de formation par an. Les programmes proposés par diverses structures ont été transmis aux élus. Chacun est invité à le consulter et à s'inscrire aux formations qui l'intéressent.
- Commission agriculture, forêt, environnement : le 19/12/2020 à 9h : RV devant la mairie (visite de la forêt en compagnie du garde-forestier).

Le conseil municipal est clos à 21h50.



